Nicolas Bergasse

Entré 1766 Confrère de l'Oratoire

Né à Lyon, le 24 janvier 1750.
Mort à Paris, le 28 Mai 1832.

Frère de Louis Marie

Député aux Etats Généraux en 1789

Notes biographiques et bibliographiques

E. Bonnardet
Fr. de l'Oratoire
Archiviste

Voir :

Adry : T. I. p. 98

Rabbe et Boisjolin : Biographie universelle des contemporains. Paris, Bocquet, 1839, T. I. p. 339. —

Pérennés : Biographie universelle. Paris, 1868, T. II, p. 229.

Desessarts :

Quérard : la France littéraire, T. I, p. 282.

Michaud : Biographie universelle, Paris, Desplaces, 1854, T. IV. p. 3 à 11. —

Beaulieu : réflexions sur des réflexions de M. Bergasse. Paris, 1814, de 16 pages. —

Lettre à M. Bergasse au sujet de ses réflexions sur l'acte constitutionnel s.l.n.d. de 8 pages.

Robinet : Dictionnaire de la Révolution et de l'Empire. Paris, T. I, p. 156. —

Robert et Cougny : Dictionnaire des Parlementaires, Paris, Bourloton, 1889, T. I. p. 264. —

X : Nicolas Bergasse. Introduction d'Etienne Lamy, Paris, Perrin, 1910, in 8 de 86-445 p. avec portrait. —

Arnault : Biographie nouvelle des contemporains, Paris, 1820, T. II. p 373. —

Biographie moderne, Leipzich, Besson, 1806, T. I, p. 197 =

Société de gens de lettres : Biographie des hommes vivants. Paris, Michaud, 1816, T. I, p. 294 =

Biographie moderne, ou galerie historique, Paris, Eymery, 1815, T. I. p 176.

Le Rénovateur, T. II du 9 juin 1832 une notice par Hennequin

La Gazette de Normandie, N° 155 une notice par Alphonse Bergasse, son neveu.

Gérard Walter : Répertoire de la Révolution française Paris, 1941, p. 37

L. de Gaillard : Nicolas Bergasse, Lyon, Richard et Josserand 1862, in 8 de 80 pages
Discours de réception à l'académie de Lyon (Bibl. N^le 8 Ln^27 1613)

L. de Gaillard : Autres temps, Nicolas Bergasse. Paris, Plon, 1893 in 12 de XVI. 290 p. (8 Ln^27 41637)

R. Martineau : Un avocat du temps jadis, N. Bergasse, Limoges, Ducourtieux 1907 in 16 de 69 p. (8 Ln^27 54048)

Anonyme : Un philosophe politique sous la révolution, N. Bergasse. 1910
(Ref. sociale 6 série, T. IX ; CIX de la collection) p. 316-332.

Anonyme : Un défenseur des principes traditionnels sous la Révolution, N. Bergasse, Paris, Perrin, 1910, in 8 de LXXXVI 453 p.
Introduction par Et. Lamy. (8 Ln^27 54575)

L. Bergasse : Un philosophe lyonnais, N. Bergasse
Paris Vrin, 1938 in 16 de 91 pages (8 Ln^27 81806)
Ne s'occupe guère de la période révolutionnaire de la vie de Bergasse

Beaulieu : Réflexions sur des réflexions de M. Bergasse, Paris, 1814, 16 pages

Jean-Denis BERGASSE

D'un rêve de réformation à une considération européenne : MM. les députés Bergasse (XVIIIe – XIXe siècles)

Préface de M. Michel PÉRONNET

Professeur d'Histoire moderne
à l'Université de Montpellier III
(Paul Valéry)

Postface de
M. Guy CHAUSSINAND-NOGARET

Près de 500 pages éclairées par 500 notes, des annexes, 11 tableaux généalogiques et une riche iconographie tracent le parallèle piquant entre Nicolas et Georges Bergasse, cousins lointains rapprochés par les États généraux où ils furent élus. Leur assimilation différente de l'esprit des *Lumières* s'est reflétée dans la divergence de leur parcours politique ultérieur, et pour l'un jusqu'aux Cinq Cents où il s'opposa au coup d'État de Bonaparte.

Ils appartenaient à des branches, différentes par leur évolution, d'une famille du comté de Foix qu'ils aimèrent toujours. L'un, à la suite d'un différend familial, s'était établi à Lyon après 1740, et ses cinq fils se constituèrent, par leurs activités commerciales et de banque, une solide fortune. Tous brillants, ils furent aussi parfaitement organisés : Nicolas, avocat et député de Lyon ; Alexandre, négociant mais figure de la *Petite Église* ; Dominique, chef de la maison de Lyon, guillotiné en 1793 ; Louis, négociant janséniste passionné d'éducation ; Henry, établi après 1772 à Cassis et Marseille, révélateur des vins de Provence en fondant une maison aux activités internationales, puisamment restaurée au XIXe siècle.

Nicolas (Lyon 1750 – Paris 1832), après une carrière éphémère dans l'enseignement à l'Oratoire, bâtit un succès mondain autour du baquet de Mesmer avant de provoquer le grand déclin de Beaumarchais avec l'affaire Kornmann qui ouvrit aussi sa carrière politique. A tel point qu'il fut un député convoité par Lyon, Marseille et même Pamiers où fut élu son cousin Georges Bergasse-Laziroules (1763-1827), issu de la branche restée au pays ancestral et dans une douillette notabilité.

Pour des raisons différentes, âgés de 39 ans et 26 ans, ils affrontèrent les premières difficultés aboutissant aux affres de la Révolution et de la mort évitée de justesse pour Nicolas, soutien du Roi aux heures les plus sombres, et pour Georges, ennemi personnel de Vadier, et quoique époux de la *Déesse Raison,* nièce du philosophe La Beaumelle ; Dominique fut guillotiné en 1793 à Lyon.

Tous deux s'opposèrent à l'Empire et Nicolas, déçu par la Restauration, entama alors, grâce à ses liens avec le tsar Alexandre Ier et la baronne de Krüdner, une carrière européenne compensatrice aboutissant aux négociations du pacte de la Sainte Alliance. Son action fut dès lors tournée vers les cours de Berlin, de Vienne et de Saint-Pétersbourg mais aussi vers l'Espagne, le Portugal, l'Italie, l'Angleterre...

Les épouses des députés issues des familles du Petit-Thouars, pour celle de Nicolas, et de Sénovert, pour celle de Georges, offrent aussi un parallèle frappant de milieux catholique et protestant, différents dans l'assimilation des *Lumières*. Ces personnalités, opposées comme leurs époux, s'unirent à eux à Paris en 1791 et à Toulouse en 1793, la mort les fauchant à distance en 1805 et 1860. Le dernier soupir tardif de la *Déesse Raison* conclut l'histoire d'une génération peu banale.

Les pays, les événements et les êtres que balaie une histoire familiale donnent d'un clan, par-delà ses traditions et ses différences, la clef d'un destin qui prête parfois au rêve...

CONTENU DE L'OUVRAGE

CHAPITRE I. – Évolution de la bibliographie familiale en deux siècles.

CHAPITRE II. – La formation de la notabilité dans les montagnes pyrénéennes : du Béarn au comté de Foix (XIVe-XVIIe siècles).

CHAPITRE III. – L'apprentissage de l'indépendance et l'élaboration des fortunes dans les ambiances familiales du XVIIIe siècle à Lyon et dans le Comté de Foix.

CHAPITRE IV. – L'assise négociante des Bergasse en France et outre-mer (Lyon, Marseille, Paris, Rouen, Toulouse, Strasbourg... mais aussi l'Amérique et les Indes aux XVIIIe et XIXe siècles, une branche se fixant aux Antilles et à Philadelphie).

CHAPITRE V. – Les rapports de Nicolas Bergasse avec Lafayette et Jefferson. De la Société Gallo-Américaine et celle des Amis des Noirs.

CHAPITRE VI. – L'éducation des députés et leur carrière éphémère dans l'enseignement et dans l'armée (Nicolas, élevé à Lyon, professa la philosophie à l'Oratoire à Nantes, Soissons, Condom et Auch, préludant une carrière juridique). Georges Bergasse-Laziroules, élevé à l'école militaire de Sorèze, entama une carrière dans l'armée.

CHAPITRE VII. – Premiers succès de Nicolas Bergasse à Lyon et premiers tâtonnements à Paris (1771 – 1781).

CHAPITRE VIII. – L'étonnant *magnétisme animal* et Nicolas Bergasse *Grand Lama* chez Mesmer : le succès mondain (1781-1785).

CHAPITRE IX. – Petite cause mais grand procès : l'affaire Kornmann (1781-1789). L'apothéose de Nicolas Bergasse et le déclin de Beaumarchais.

CHAPITRE X. – Les cousins Bergasse aux États généraux : les élections du Tiers Etat à Lyon et à Pamiers.

CHAPITRE XI. – Nicolas Bergasse, député désabusé mais acharné pour la Constitution : l'organisation du pouvoir judiciaire et la Déclaration des droits de l'homme.

CHAPITRE XII. – L'Assemblée constituante à Paris : Nicolas Bergasse, député hostile et menacé, retrouve son cousin député à cause des assignats.

CHAPITRE XIII. – Louis XVI et Nicolas Bergasse : du projet de la Constitution à la défense du roi – Ses rapports avec Mirabeau et G. Morris.

CHAPITRE XIV. – Les mariages différents des députés : de la sagesse à l'exaltation et de la fidélité à l'éphémère...

CHAPITRE XV. – De la ruine à la mort : Nicolas Bergasse et ses quatre frères balayés par la tourmente révolutionnaire à Paris, Lyon et Marseille. Dominique guillotiné en 1793 à Lyon.

CHAPITRE XVI. – La Révolution ariégeoise à Tarascon et à Saurat : Georges Bergasse-Laziroules, époux de la *Déesse Raison,* face au *Grand Inquisiteur* Vadier.

CHAPITRE XVII. – Georges Bergasse-Laziroules, député aux Cinq Cents, témoin de la faillite de la démocratie.

CHAPITRE XVIII. – Les retraites des députés au Nord et au Sud et leur opposition à l'Empire dans des solitudes organisées.

CHAPITRE XIX. – Le trio surprenant du tsar Alexandre Ier, de la baronne de Krüdner et de Nicolas Bergasse et le pacte de la *Sainte Alliance.*

CHAPITRE XX. – Nicolas Bergasse, *conseiller européen* pour une défense antirévolutionnaire et antimaçonnique sur l'axe des cours de Berlin, de Vienne et de Saint-Pétersbourg.

CHAPITRE XXI. – Les dernières années des ménages des députés : des honneurs trop tardifs pour Nicolas Bergasse, épuisé à Paris, et Georges Bergasse-Laziroules, roitelet en Ariège.

ANNEXES :

- Documents divers reproduits.
- L'iconographie des députés et étude de celle de Nicolas Bergasse, reflet de son succès.
- Essai de bibliographie des travaux imprimés des députés.
- Onze tableaux généalogiques de parenté et d'affinité notamment en comté de Foix (de Séré, de Teynier, Garrigou, Darmaing, Bartet, Lamarque, Fauré...), en Toulousain (de Sénovert, de Lavaÿsse, Gleizes, de La Beaumelle, Caffarelli, de Teynier...), en Lyonnais (Muguet, Jordan, Arnaud...), en Dauphiné (Perier, Jordan, Teisseire, Duchesne, de Mauduit...), à Marseille (Cousinéry, Salzani...)

INDICATEUR SOMMAIRE DES NOMS.

IMPRIMERIES MAURY – SAINT-GEORGES-DE-LUZENÇON – 12102 MILLAU

BULLETIN DE SOUSCRIPTION

M. .....

Adresse .....

Code postal : ..... Ville : .....

Pays : ..... Tél. : .....

Souscrit à exemplaire(s) de l'ouvrage

D'UN RÊVE DE RÉFORMATION
À UNE CONSIDÉRATION EUROPÉENNE :
MM. LES DÉPUTÉS BERGASSE
(XVIIIe – XIXe SIÈCLES)

– Au prix spécial de 230 F franco jusqu'au ~~20 août 1990~~ à Janvier (puis 260 F + port).
– Il sera offert au souscripteur une reproduction de la gravure (rare) ornant la couverture.
– Parution ~~en septembre 1990~~. fin Octobre

Envoi du règlement et du bon à :

Jean-Denis BERGASSE
Viranel
F 34460 – Cessenon

Date : Signature :

Bergasse Nicolas

né à Lyon 24 janvier 1750

mort à Paris 28 mai 1832

Député en 1789. manquant

rien aux archives de la Seine

Prix du Billet : 10 frs.

ÉGLISE SAINT-EUSTACHE

OFFICE

du

VENDREDI-SAINT

19 AVRIL 1935 à 15 heures

GRANDE NEF 1re SÉRIE

ENTRÉE POUR UNE PERSONNE

par l'Impasse Saint-Eustache (3 Rue Montmartre)

LEVACHER, 2, RUE DE LA VRILLIÈRE. - PARIS

Bergasse.

Alp. Bailly fils.

Bergasse.

BERGASSE DU PETIT-THOUARS.

La famille Bergasse est originaire d'Espagne et du comté de Foix; elle y était connue sous le nom de Vargas, et l'on montre encore, au musée de Séville, l'épée d'un comte de Vargas, sur laquelle on lit cette inscription: « J'appartiens au comte de Vargas, j'ignore combien de têtes je coupai; mais ce que je sais, c'est que j'ai pris Séville. »

Nicolas Bergasse, député de Lyon, défenseur de Louis XVI, célèbre par le procès Beaumarchais, ses écrits sur les biens des émigrés, etc., etc., avait épousé Mlle du Petit-Thouars, sœur d'Aristide du Petit-Thouars, commandant du *Tonnant*, à Aboukir, dont on sait la mort glorieuse.

Le fils de Nicolas B. (Paul Bergasse), qui épousa aussi une demoiselle du Petit-Thouars (sœur de S.-A.-Abel du Petit-Thouars, connu par le rôle qu'il joua à Tahiti, les affaires Pritchard, etc., etc.), eut un fils, lequel obtint par jugement rendu par le garde des Sceaux, à son entrée à l'école navale, de joindre le nom de sa mère et de sa grand'mère à celui de son père, et à s'appeler *Bergasse du Petit-Thouars*.

Il devint également vice-amiral, et mourut en 1890, commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée, laissant un fils et trois filles.

Armes : *Ecartelé : aux* 1 *et* 4, *d'azur à deux cimeterres d'argent, garnis d'or, posés en sautoir, accompagnés de deux gerbes d'or, liées du même, l'une en chef, l'autre en pointe,* qui est de Bergasse; *aux* 2 *et* 3, *d'azur, au haubert d'or,* qui est Petit-Thouars.

— Réflexions sur des réflexions de M. Bergasse, par Beaulieu. Paris, 1814, 16 pp.

— Lettre à M. Bergasse au sujet de ses réflexions sur l'acte Constitutionnel. S. l. n. d., 8 pp.

6784 *bis* **BERGASSE**. Essai sur la loi, sur la souveraineté et sur la liberté de manifester ses pensées ou sur la liberté de la presse. 3e éd. *Paris*, 1822, in-8, br. 14 fr.

6329 **Bergasse** (Nic.), avocat né à Lyon en 1750. Joli portrait in-8 dans un ovale gravé à la manière noire (vers 1790). 10 fr.

Robinet = Dictionnaire de la Révolution et de l'Empire, Paris, t.I, p.156 =

Nicolas Bergasse, avocat et législateur, né à Lyon (Rhône) le 24 janvier 1750 « de Joachim Bergasse, bourgeois de Lyon et de Benoîte Arnaud », mort à Paris le 28 mai 1832, était avocat à Lyon quand il fut élu, le 5 mars 1789, député du Tiers Etat aux Etats généraux par la sénéchaussée de Lyon, y siégea d'abord parmi les partisans des idées nouvelles, mais se rapprocha peu à peu du parti de la Cour, au point qu'il devint suspect auprès de ses anciens amis.
A l'expiration de son mandat, il quitta Paris, voulut passer en Espagne et resta caché à Tarbes jusqu'en l'an II ; fut découvert et arrêté, jugé et condamné à la détention jusqu'à la paix. Il fut mis en liberté sous le Directoire et s'abstint de prendre part aux affaires pendant la période du consulat et de l'Empire. Malgré son dévouement aux Bourbons, il n'occupa aucun emploi pendant la durée de la Restauration, mais il obtint une pension de 6000 francs. Après la révolution de 1830 cette pension lui fut retirée. Il mourut octogénaire en 1832.

Robert et Cougny = Dictionnaire des Parlementaires, Paris, Bourloton, 1889, t.I, page 264 =
Nicolas Bergasse, député à l'assemblée constituante de 1789, né à Lyon en 1750 d'une famille originaire d'Espagne, qui était venue se fixer dans le midi de la France, mort à Paris le 28 mai 1832, suivit la carrière du barreau. Sa réputation commença avec le Discours sur l'honneur qu'il prononça à Lyon en 1772, le jour de la S.t Thomas, à l'occasion de son inscription comme avocat. Diverses harangues et publications touchant la législation criminelle et « l'humanité des juges » (1774), les progrès de l'industrie et du commerce et le magnétisme animal (1784), dont il se déclarait hautement, à la suite de Mesmer, le partisan enthousiaste, vinrent contribuer à répandre son nom. Un procès retentissant, celui de Kornmann (1788) acheva de rendre Bergasse célèbre et comme avocat et comme publiciste. « L'éclat mémorable de cette cause, a-t-on dit, fit perdre de vue, dans les salons, l'assemblée des notables qui avait occupé tous les esprits ». En effet, l'on se mit à parler en tous lieux beaucoup moins de Vedel et de Calonne que de Bergasse et de Beaumarchais. Guillaume Kornmann, ancien magistrat à Strasbourg, connu à Paris dans la banque, avait intenté contre sa femme un procès en adultère. Le lieutenant de police Lenoir, conseiller d'Etat, qui venait de partager la disgrâce de Calonne, fut attaqué comme corrupteur et le brillant auteur du Mariage de Figaro comme le principal agent de la corruption. Les Mémoires de Bergasse pour l'époux trahi, eurent un succès prodigieux et, singulier retour de la fortune, amenèrent contre Beaumarchais un débordement aussi violent qu'avait été empressée à son égard la faveur publique en 1774 dans cette autre affaire, — le procès Goëzman, — qui avait tant fait pour sa réputation. A son tour, et pour des raisons analogues, Bergasse seul devait profiter du procès Kornmann. Beaumarchais eut beau multiplier les mémoires, on les trouva sans verve ; ceux par lesquels Bergasse riposta, allèrent aux nues. La cause en elle-même était des plus scandaleuses, puisque Lenoir était accusé d'avoir, à la sollicitation de Beaumarchais et du prince de Nassau, levé la lettre de cachet que Kornmann avait obtenue contre sa femme ; d'avoir ensuite livré cette femme à Beaumarchais, puis d'avoir fait offrir 600.000 francs pour acheter le silence de Bergasse. Celui-ci fit de ses Mémoires un véritable Traité de morale austère, où il introduisit du même coup la politique, l'attaque contre l'arbitraire et de nombreux développements sur la nécessité de réformer les mœurs et les lois. Dans un Mémoire du 11 juin 1788, dédié au roi, Bergasse n'hésitait pas à dénoncer les ministres de Louis XVI ; dans un autre, du 11 août, il les appelait : « ces hommes justement détestés ». En tout, le nombre des écrits imprimés, mémoires, précis, observations, requêtes, plaidoyers, qu'il publia dans l'affaire, fut de 17.

Bientôt passant des clients aux avocats eux-mêmes, Bergasse et Beaumarchais plaidèrent l'un contre l'autre devant le Parlement (19 mars 1789). Après un échange extrêmement violent de diatribes et d'injures, où Bergasse se distingua par son âpre et fougueuse éloquence, le Parlement, le 2 avril 1789, un mois avant l'ouverture des Etats généraux, rendit un arrêt qui prononçait la séparation des 2 époux et ruinait Kornmann en l'obligeant à restituer une dot de 364.000 livres. Bergasse s'écria que cet arrêt blessait le ciel et déshonorait la terre et se posa personnellement en victime de tout ce qu'il y avait en France de personnages élevés en nom et en crédit. L'opinion publique lui donna raison.

Elle attendait beaucoup d'un orateur, d'un écrivain, d'un politique qui se peignait (Lettre sur les Etats généraux) comme l'homme à qui la nation devrait la liberté, le retour de la justice et des lois. Sa célébrité était si grande que des libellistes sans scrupules l'exploitèrent et signèrent du nom de Bergasse de grossiers pamphlets qu'il lui fallut désavouer.

Elu le 5 mars 1789 député du Tiers aux Etats Généraux par la sénéchaussée de Lyon, il parut devoir prendre une part active aux travaux législatifs, soutint l'opinion de Sieyes sur la dénomination à adopter pour les communes, présenta avec Lechapelier un projet d'adresse au roi, fit, au nom du comité de Constitution, un rapport

intéressant sur l'organisation du pouvoir judiciaire et publia son opinion « sur la manière dont il convient de limiter le pouvoir exécutif dans une monarchie. » Mais il ne tarda pas à trouver trop rapide le mouvement dans lequel il était entré avec la louable intention de le diriger ou de le maîtriser. Partisan d'un « corps législatif divisé en 2 chambres », il donna avec Mounier et Lally-Tollendal, sa démission de membre du comité de constitution quand celui-ci eut fait décréter par la Constituante que le Corps législatif serait constitué en une assemblée unique. Bergasse était, d'ailleurs, pour le droit de veto, pour la noblesse héréditaire, etc. Après les événements des 5 et 6 octobre, il ne reparut plus parmi ses collègues, et fit connaître dans plusieurs écrits, son intention de refuser le serment à la constitution.

Retiré de l'assemblée, il continua d'écrire. Chaque grande question à l'ordre du jour : création du papier monnaie, établissement d'une banque nationale, était de sa part l'objet d'une brochure où il l'examinait par le menu. La constitution de 1791 ayant été vantée par lui de « grande absurdité », Louis XVI s'adressa à l'auteur pour lui demander de recueillir ses idées en un corps d'ouvrage où il apporterait le plan de gouvernement qu'il croirait le plus convenable dans ces temps de crise. Bergasse s'était alors rapproché de la Cour, au point d'encourir la suspicion et même la réprobation des révolutionnaires. Il dut quitter Paris et, après avoir tenté de passer en Espagne, il resta caché à Tarbes jusqu'en 1794. Arrêté alors, il fut, comme suspect, jugé et condamné à la détention jusqu'à la paix.

Ce fut, pendant sa captivité, qu'il écrivit à la Convention pour lui demander la mise en accusation de Vadier ; Vadier fut exécuté.

Devenu libre sous le Directoire, il garda le silence pendant le consulat et l'Empire, se retira près de Lyon chez son frère et ne publia, dans cette période, qu'un volume de Discours et fragments.

La Restauration remit le nom de Bergasse en honneur. Auteur en 1814 d'une petite brochure de Réflexions sur l'acte constitutionnel du Sénat, il eut de fréquentes entrevues chez Mme de Krudner avec l'Empereur Alexandre, dont il resta le correspondant ; influa, dit-on, sur l'entrée au ministère du duc de Richelieu, de Dubouchage et du marquis de Vaublanc ; mais sollicita vainement la grâce du maréchal Ney. Il était alors comme l'avocat consultant du gouvernement royal et se mêlait activement de politique. Chateaubriand lui écrivait le 5 août 1818 : « Venez à notre secours, nous avons besoin de vos talents et de votre courage ; vous devez aux hommes compte du génie que le ciel vous a donné. »

Très dévoué aux Bourbons, il se trouva parfois en grave dissentiment avec leurs ministres et fut même en 1821 traduit par eux en cour d'assises pour un Essai sur la propriété relatif à la restitution des biens des émigrés. Défendu par Berryer, il fut acquitté le 28 avril. Dans les dernières années de la Restauration, il cessa ses publications politiques pour n'avoir pas à blâmer certaines mesures gouvernementales.

Il était octogénaire, quand arriva la révolution de 1830. Elle rayа son nom de la liste des pensions où il figurait pour une somme de 6000 francs. Une de ses lettres annotée par Chadrolle, son ami, porte ce jugement : « Grand niais de la Constituante qui a eu besoin de 30 ans d'expérience pour ouvrir les yeux et n'être plus avocat. »

Arnault = Biographie nouvelle des contemporains, Paris, 1820, T. II, p. 373. =

Nicolas Bergasse, né à Lyon en 1750, avocat en cette ville. Il jouissait déjà d'une réputation honorable, quand il vint plaider au Parlement de Paris. C'est là qu'il se montra rival des plus fameux avocats dans la lutte où il eut Beaumarchais pour adversaire, lutte fameuse où toutes les ressources du talent et de l'esprit furent employées, où la véhémence et la malice eurent leur triomphe et leur scandale.

En 1789, M. Bergasse fut député du tiers état de Lyon aux États généraux. On attendait beaucoup de lui. Par quelle singularité se condamna-t-il à jouer le rôle le plus nul sur ce théâtre où il semblait pouvoir jouer un si grand rôle ? M. Bergasse, dès les premiers temps, parut rarement à l'assemblée ; il y parla peu ; et quoiqu'il se soit prononcé une fois en faveur de la réunion des 3 ordres, il ne se rapprocha d'aucun parti et quitta brusquement son poste, même avant l'époque de la défection de Mounier et de Lally-Tollendal, avec les opinions desquels les siennes semblaient avoir le plus d'analogie. Cette retraite, ou plutôt cette désertion, n'eut pas l'approbation des contemporains et n'aura pas celle de la postérité. On y voit plus de dédain que de timidité ; mais l'orgueil, qui empêchait de prendre part au combat, n'avait pas les mêmes résultats que la lâcheté ? On avait droit d'insister sur ce point par cela même que M. Bergasse avait un talent réel, et que par son silence et par sa défection il trompait l'espérance du public et le vœu de ses commettants. Une brochure qu'il avait publiée, au commencement de la session, sous ce titre : Cahier du tiers état à l'assemblée des États généraux 1789 et plusieurs autres ouvrages de circonstance sur les limites du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif, — sur les tribunaux de haute trahison, — sur la liberté du commerce, — sur les finances, — sur les assignats avaient annoncé ce qu'il pouvait faire. Il rendit compte dans une autre brochure des motifs qui l'avaient porté à quitter l'assemblée et présenta ensuite au public ses réflexions sur la constitution de 1791. Bientôt il sembla pencher vers le parti de la Cour et offrit aux princes divers plans qui restèrent sans exécution. En 1793 il fut incarcéré, amené de Tarbes à Paris et sur le point d'être jugé par le tribunal révolutionnaire ; le 9 thermidor lui sauva la vie. Dans la retraite où il a vécu depuis cette époque, il s'est livré à des spéculations métaphysiques, qu'un style brillant et une grande énergie ont distinguées du reste des productions de l'idéologie moderne. Plusieurs journaux ont recueilli des fragments de son ouvrage sur la morale religieuse ; et en 1807, il a fait paraître un petit traité sur l'influence de la volonté et sur l'intelligence.

On connaît de lui quelques autres écrits de peu d'étendue, soit sur la politique, soit sur le magnétisme et particulièrement

sur la doctrine de Mesmer. Dont cl. Bergasse fut un des premiers et des plus zélés apôtres. Il a publié aussi sous un nom emprunté un Eloge du général d'Hautpoul. L'empereur de Russie a rendu visite à cl. Bergasse en 1815. Cet honneur lui en eût fait davantage à toute autre époque. Des ouvrages de M. Bergasse, celui qui a le plus contribué à sa célébrité, et sans contredit son Mémoire dans l'affaire du banquier Kornmann. On y remarque, entr'autres, un passage de la plus haute éloquence sur les conséquences funestes que la suspension de la justice peut exercer sur tous les intérêts de la société. Elles sont renfermées dans une interpellation adressée au roi lui-même dans un moment où, par suite des mesures prises par un ministère imprudent, les Tribunaux supérieurs avaient cru pouvoir cesser de remplir leurs fonctions, ou plutôt leurs devoirs. Un seul trait dépare ce Mémoire. Nous avons déjà relevé à l'article Beaumarchais ce trait qui ne répugne pas moins au bon goût qu'à l'équité. Qu'on nous permette de rapporter à cette occasion un fait qui achèvera de faire connaître l'homme que cl. Bergasse a si injurieusement outragé. Ce fait se rattache au procès de M. Kornmann et conséquemment n'est pas étranger à cet article. Beaumarchais, instruit qu'une dame du grand monde avait parlé de lui en société nombreuse avec autant de malignité que de légèreté à l'occasion de l'intérêt qu'il prenait à Mme Kornmann, crut pouvoir prendre sa revanche et lui communiquer quelques pages sur le mémoire qu'il était prêt à publier sur le procès. La sœur de cette dame apprenant cela, prévit qu'un ridicule ineffaçable allait s'attacher à cette imprudente, et, pour détourner le coup, elle n'hésita pas à s'adresser à Beaumarchais lui-même, qu'elle avait rencontré quelquefois dans le monde. A la suite d'une explication où les torts de l'agresseur n'avaient pas été plus dissimulés que les droits de l'offensé n'avaient été contestés, elle lui demanda le sacrifice de sa vengeance : « Connaissez-la tout entière, dit Beaumarchais », et il lui donne communication du passage signalé, qui égalait ce que sa plume si gaie et si mordante a tracé de plus piquant et de plus original. « C'est de ce morceau-là, ajouta-t-elle, que vous demandez le sacrifice, ajouta-t-il ; vous ne connaissez donc pas le cœur d'un auteur ? — Je connais votre âme, c'est à elle que je m'adresse. Je sais que vous n'avez rien fait de mieux : le succès de ce morceau est certain ; mais vous seriez désespéré du succès d'une vengeance plus cruelle que l'injure. Lisez-vous ce morceau, plus, j'en suis certaine, vous trouverez d'honneur à en faire le sacrifice. »

Beaumarchais, pour toute réponse déchira ces terribles pages et les jeta au feu. Nous tenons ce fait de la médiatrice elle-même. Et voilà l'homme qui, selon cl. Bergasse, « suait le crime ».

Biographie moderne, Leipzick, Bésson, 1806, t. I, p. 197 =

Bergasse, avocat de Lyon, déjà connu avant la Révolution par un procès célèbre soutenu contre Beaumarchais, en faveur de Kornmann. En 1789, il fut nommé député du tiers-état de cette ville aux Etats généraux ; et dans la séance du 15 juin, il parla en faveur de la réunion des trois ordres. Il se fit remarquer dans l'Assemblée Nationale par des talents et par sa modération ; ne voulant appartenir à aucun parti, il siégeait au fond de la salle, évitant de se mêler, soit au côté droit, soit au côté gauche ; il semblait cependant pencher davantage vers le premier. Il quitta l'assemblée au mois d'octobre et écrivit au mois de février suivant pour motiver son refus de se soumettre à une constitution avant qu'elle ne fût faite. Il écrivit contre les assignats et fit paraître, en août 1791 ses réflexions sur la constitution présentée par les comités. Cet ouvrage était propre à produire une grande impression sur les mécontents. Il serait difficile d'expliquer comment, arrivé parmi les législateurs de la France, avec une brillante réputation, Bergasse ne remplit pas l'idée qu'on avait de lui, et n'y joua pas un rôle important. Sous le régime révolutionnaire, il n'eut au reste qu'à s'applaudir de l'obscurité à laquelle il s'était condamné. Parmi ses opinions à l'Assemblée constituante, on peut encore remarquer un rapport sur l'organisation des Tribunaux. En 1793 il fut dénoncé pour sa protestation contre les assignats, incarcéré comme suspect et amené de Tarbes où il s'était réfugié, à la Conciergerie de Paris, d'où il devait être traduit au tribunal révolutionnaire. Déjà il avait préparé une défense pleine de chaleur et d'énergie, lorsque le 9 thermidor an II (27 juillet 1794) vint le sauver de l'échafaud auquel toute son éloquence n'aurait pu le soustraire s'il a composé un ouvrage sur la morale religieuse, dont les journaux ont déjà publié de très courts fragments.

Société de gens de lettres : Biographie des hommes vivants : Paris, Michaud, 1816, T. I, p. 294 =

Nicolas Bergasse, avocat de Lyon, né en 1750, s'était fait connaître, avant la Révolution, dans un procès soutenu contre Beaumarchais en faveur de Kornmann. En 1789, il fut député du Tiers Etat de Lyon aux Etats Généraux et publia à cette époque, une brochure qui fit beaucoup de bruit, sous le titre de cahier du Tiers Etat à l'Assemblée des Etats Généraux. Dans la séance du 15 juin, il parla en faveur de la réunion des trois ordres. Bergasse se fit remarquer à l'assemblée nationale par ses talents et par sa modération : ne voulant appartenir à aucun parti, il siégeait au fond de la salle, évitant de se mêler soit au côté droit, soit au côté gauche. Il semblait cependant pencher davantage vers le premier. Nommé membre du comité de constitution, il fit un rapport sur les travaux de ce comité ; et ce fut la seule opération de quelque importance à laquelle il prit part. Il quitta l'assemblée au mois d'octobre et écrivit, au mois de février suivant, pour motiver son refus de se soumettre à une constitution avant qu'elle fût faite. Il publia ensuite une brochure contre les assignats et fit paraître en 1791 ses réflexions sur la constitution présentée par les comités. Cet ouvrage était de nature à produire une grande impression sur les mécontents. Il serait difficile d'expliquer comment, arrivé parmi les législateurs de la France avec une brillante réputation, Bergasse n'y joua pas un rôle important. Seulement on sait qu'après sa retraite de cette assemblée, il se rapprocha de plus en plus du parti du roi et qu'il fit soumettre à ce prince des plans qui furent très bien accueillis, mais que la rapidité avec laquelle les événements se succédaient, ne permit pas de mettre à exécution. Parmi ses opinions à l'assemblée constituante, on peut encore remarquer un rapport sur l'organisation des tribunaux. En 1793 il fut dénoncé pour sa protestation contre les assignats, incarcéré comme suspect et amené de Tarbes, où il s'était réfugié ~~de Paris~~, à la conciergerie de Paris, d'où il devait être traduit au tribunal révolutionnaire. Déjà il avait préparé une défense pleine de chaleur et d'énergie, lorsque le 9 thermidor an II (27 juillet 1794) vint le sauver de l'échafaud auquel son éloquence n'aurait pu le soustraire. Il vécut ensuite longtemps dans la retraite, où il a composé, sur la morale religieuse, un ouvrage dont les journaux ont déjà publié des fragments qui en font vivement désirer la publication. Bergasse se trouvait à Paris en 1815, lors du dernier voyage de l'empereur Alexandre dans cette capitale. Ce prince l'admit plusieurs fois dans son intimité et parut extrêmement satisfait des utiles avis qu'il reçut d'un vieillard aussi vertueux qu'éclairé. Il poussa même la déférence jusqu'à aller visiter M. Bergasse dans son modeste asile, et il lui proposa sans succès, à plusieurs reprises, de venir habiter ses états. On lui doit :

(1 — Discours prononcé à l'hôtel de ville de Lyon sur cette question : quelles sont les causes générales des progrès de l'industrie et du commerce et quelle a été leur influence sur l'esprit et les mœurs des nations ? 1774, in 8

(2 — Théorie du monde et des êtres animés, suivant les principes de Mesmer. Paris, 1784, in f°, grav., ouvrage tiré à 100 exemplaires réimprimé sous le titre de Considérations sur le magnétisme animal etc. La Haye, 1784 in 8

(3 — Mémoires dans l'affaire Kornmann.

(4 — Lettres sur les états généraux, 1789, in 8.

(5 — Discours sur la manière dont il convient de limiter le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif dans une monarchie, 1789, in 8

(6 — Discours sur les crimes et les tribunaux de haute trahison, 1789, in 8. —

(7 — De la liberté du commerce, 1789 in 8.

(8 — Recherches sur le commerce, les banques et les finances, 1789, in 8. —

(9 — Protestation contre les assignats-monnaies, 1789, in 8 —

(10 — Lettre à ses commettants au sujet de sa protestation, 1790, in 8 —

(11 — Lettre relative au serment de la constitution, 1790, in 8. —

(12 — Lettre à M. Dinocheau, auteur du courier de Madon, 1790, in 8. —

(13 — Réflexions sur le projet de constitution, 1791, in 8. —

(14 — Réplique à M. de Montesquiou, 1791, in 8. —

(15 — Réponse au Mémoire de M. de Montesquiou sur les assignats, 1791, in 8. —

(16 — Fragment sur l'influence de la volonté et sur l'intelligence, etc. 1807, in 8. — réimprimé avec les Œuvres choisies de Lemaître 1807 in 4

(17 — Observations préliminaires dans l'affaire de M. Lemercier, 1808, in 4

(18 — Réflexions sur l'acte constitutionnel du sénat, 1814 in 8

Arnaud Bergasse

capitaine de la compagnie de Tarascon
1 consul de Tarascon en 1596
mort en 1622

Jean Bergasse
(1612 - 1666)
conseiller politique et consul de Tarascon

Jean Bergasse
(1644 - 1678)
conseiller politique et consul de Tarascon

François Bergasse
(1676 - 1749)
gendarme de la garde du roi
conseiller politique et premier consul à Tarascon

Jean Baptiste
(1702 - 1752)

Ursule
morte en 1784 à Tarascon

x x x
x x
x

Joachim
(1707 - 1771)
épouse en 1746 à Lyon
Benoîte Arnaud

Henri Bergasse
(1747 - 1812)
fonde à Paris en 1784
et à Marseille en 1781
ruiné à la Révolution
et s'occupa d'exploitations
viticoles en Beaujolais
mort à Lyon
marié en 1782 à
Marie Thérèse Cousinéry

branche de Marseille

Dominique
(1749 - 1793)
commerçant à Lyon
guillotiné à Lyon

2 filles non
mariées

Nicolas
(1750 - 1832)
de l'Oratoire
avocat à Lyon
député aux
~~Etats~~ Généraux
marié le 12 sept 1791
Perpétue du Petit-Thouars
† en 1805

Paul Bergasse
épouse Sidonie du Petit Thouars

Abel Bergasse du Petit Thouars
amiral
† en 1890

Louis Marie
(1751 - 1816)
de l'Oratoire
associé de son frère Henri

Alexandre
(1754 - 1820)
associé de Dominique
s'occupa de la terre
de Salonnay (Ain)
branche éteinte

Joseph
ses descendants
existent encore dans l'île Ste Lucie

Jacques Bergasse

X^xx

X^xx
épouse Mlle de Laziroule
installé à Saurat (Ariège)

Georges Bergasse-Laziroule
député de l'Ariège
à l'Assemblée Constituante et aux Cinq Cents

Pérennès = Biographie universelle, Paris et Besançon 1868, T. II, p. 229

Nicolas Bergasse, célèbre avocat, né à Lyon en 1750 d'une famille originaire de Tarascon (Ariège) et mort à Paris le 29 mai 1832 à 82 ans, fit d'excellentes études au collège de l'Oratoire de Lyon, et fut député en 1789 aux Etats-Généraux par le Tiers-Etat de cette ville. Il publia à cette époque une brochure intitulée:

Cahier du Tiers-Etat à l'assemblée des Etats-Généraux. Bergasse sortit de cette assemblée, dès le mois d'octobre de la même année, et exposa les motifs qui l'avaient porté à cette démarche dans un écrit où il présentait le résultat de ses réflexions sur la Constitution de 1791. Il écrivit contre les assignats et prit part à la rédaction des Actes des Apôtres que Peltier rédigea de 1789 à 1791. Arrêté à Tarbes en 1793 comme suspect, il fut conduit à Paris, et il aurait été mis en jugement sans la révolution du 9 thermidor qui lui rendit la liberté. Depuis il vécut toujours dans la retraite. A l'époque de la seconde invasion des armées alliées en France, il se trouvait à Paris, où l'empereur Alexandre, qui lui témoignait une considération particulière, l'honora d'une visite et voulut même se l'attacher. Mais Bergasse se refusa aux offres les plus brillantes. On a de lui:

+ Discours prononcé à l'Hôtel de ville de Lyon sur cette question: Quelles sont les causes générales des progrès de l'industrie et du commerce ... etc, 1774, in 8.

+ Théorie du monde et des choses animées suivant les principes de Mesmer, in 8° 1784, tiré à cent exemplaires et réimprimée la même année à La Haye sous le titre de

+ Considérations sur le magnétisme animal, in 8°

+ Lettres sur les Etats-Généraux, in 8. 1784

+ Discours sur les crimes et les Tribunaux de haute trahison, 1789, in 8.

+ De la liberté du commerce

+ Protestation contre les assignats monnaies, 1789, in 8

+ Lettres à ses commettants au sujet de sa protestation, 1790, in 8

+ Réflexions sur le projet de constitution, 1791, in 8

+ Réponse au mémoire de Montesquiou sur les assignats, 1791, in 8

+ Mémoire contre Beaumarchais dans l'affaire Kornmann ... etc

En 1821, M. Bergasse publia :

+ L'Essai sur la propriété, ou considérations morales et politiques sur la question de savoir s'il faut restituer aux émigrés les héritages dont ils ont été dépouillés durant le cours de la Révolution.

L'auteur fut poursuivi pour cette production devant le jury qui l'acquitta sur la proposition même du ministère public. Enfin on lui doit encore :

+ Essais de philosophie religieuse

Dans ces dernières années, cet écrivain tourna toutes ses pensées vers la religion et ne pensait qu'avec regret à quelques-uns de ses anciens écrits.

M. M. 607, 5e catalogue, N. 183 =

Nicolas Bergasse, de Lyon, entré à Paris en 1766, sorti.

Quérard = Bibliothèque des écrivains de l'Oratoire (Bibl. Nle fonds fr. 25681) t. I. p. 98 verso =

Avocat, puis député de la sénéchaussée de Lyon à l'Assemblée constituante, a donné les ouvrages suivants :

- Discours prononcé à l'Hôtel de ville de Lyon sur cette question : quelles sont les causes générales des progrès de l'industrie et du commerce et quelle a été leur influence sur l'esprit et les mœurs des nations ? Lyon, 1774, in 8
- Mémoire sur une question d'adultère, de séduction et de diffamation pour le sieur Korzymany contre la dame Korzymany, son épouse, 1787, in 4.
- Observation sur le livre du sieur de Beaumarchais ayant pour titre : Court mémoire en attendant l'autre dans la cause du sieur Korzymany, 1788, in 4.
- Lettre sur les états généraux, 1789, in 8.
- Discours sur la manière dont il convient de limiter le pouvoir exécutif dans une monarchie, 1789, grand in 8
- Discours sur les crimes et les Tribunaux de haute trahison 1789 in 8 –
- De la liberté du commerce, 1789, in 8
- Recherches sur le commerce, les banques et les finances, 1789, in 8
- Protestation contre les assignats monnayés 1790, in 8
- Lettre à ses commettans au sujet de sa protestation contre les assignats monnaie
- Lettre relative au serment de la constitution du 7 février 1790, in 8.

Desessarts.

principes des moralistes et des législateurs sur le système social et tous les principes qui dirigent les arts dans leur création. Il y avait sans doute beaucoup d'exagération dans ce reproche, et Bergasse était loin de vouloir renverser les principes des moralistes et des législateurs : il est au moins certain qu'il ne voyait pas ce renversement dans le baquet de Mesmer. Il faut dire cependant qu'il traita Bailly et Franklin d'hommes à préjugés, devant qui « l'homme de génie qui veut se faire » comprendre a plus d'obstacles à surmonter que lorsqu'il s'adresse aux hommes ordinaires, » et il reproche aux savants de s'être élevés contre Christophe Colomb, Copernic, Harvey, Galilée, Ramus, Képler, Descartes, et « d'avoir préparé dans des temps plus » reculés, le poison donné à Socrate. » Mais quels étaient, pour la plupart, ces savants ! Faut-il donner ce nom à Leriticus, aux moines d'Espagne, aux inquisiteurs italiens ! Déjà Bergasse montre dans cet ouvrage, un esprit d'exaltation peu propre à l'examen et à la discussion ; et lui-même il dit (avant-propos) : « dans la société même qui me convient le plus, tout ce qui a l'air d'une discussion me rappelle bien vite au silence. » Cependant toute science, comme toute cause judiciaire, a besoin d'examen, de raisonnement, de discussion ; et Bergasse, orateur éloquent et passionné, mais homme de conviction, saura plus facilement entraîner que convaincre. Dès l'abord, avant d'être monté sur un grand théâtre, et encore inconnu, il se montre avec confiance plein de sa propre estime et il ose dire : « Vous savez si quelqu'un, quand je voudrai parler, peut faire taire, avec plus d'empire et de fierté que moi, la calomnie. » On a dit qu'il croyait alors au somnambulisme magnétique et qu'il vint, pendant plusieurs années, après 1784, d'autre médecin qu'une servante douée « de cette seconde vue, de cette intuition merveilleuse qui devine à la fois la maladie et le remède. »

Bergasse était venu s'établir à Paris. Trois procès célèbres et une comédie, en donnant en France un grand ébranlement aux esprits, ont accéléré la révolution. Ces procès furent celui des 3 hommes condamnés à la roue en 1784 : celui du collier en 1786, et celui de Kornmann en 1788. La comédie fut le Mariage de Figaro. Dupaty, Cagliostro et d'Eprémesnil, Bergasse et Beaumarchais imprimèrent le mouvement précurseur. Le mépris fut alors versé surtout ce qui soutenait encore la vieille monarchie, sur la Cour, la noblesse, le clergé, la magistrature. La force peut se défendre contre la haine ; elle tombe devant le mépris. Les fondements de l'antique édifice étaient minés, lorsque le 14 juillet arriva. Le procès de Kornmann, qui occupa le public pendant plus de 2 ans, fit la réputation de Bergasse : elle fut alors à son apogée et depuis elle sembla plutôt descendre que monter. L'éclat mémorable de cette cause fit perdre de vue dans les salons, l'assemblée des notables qui avait occupé tous les esprits. On commença à parler beaucoup moins de Necker et de Calonne, que de Bergasse et de Beaumarchais. Dès lors les pamphlets dont fut assailli l'auteur du Mariage de Figaro, pièce qui avait eu déjà plus de 100 représentations, furent plus avidement recherchés que tous les écrits publiés sur la dette publique et sur la position critique où se trouvait la monarchie. Telle était alors l'insouciante légèreté des Français et la Cour elle-même riait, étourdie devant le abîme où elle devait périr. Guillaume Kornmann, ancien magistrat à Strasbourg, connu à Paris dans la banque, avait voulu se faire une plus singulière réputation : il intenta contre sa femme une accusation d'adultère. Lieutenant de police Lenoir, conseiller d'État, qui venait de partager la disgrâce de Calonne, fut attaqué comme corrupteur, et Beaumarchais comme l'agent de la corruption ; le sieur Daudel de Fossan, syndic-adjoint de la ville de Strasbourg et le prince de Nassau-Siegen, se trouvèrent aussi poursuivis comme corrupteurs de la dite dame. Les mémoires de Bergasse, pour l'époux trahi eurent un succès prodigieux et amenèrent contre Beaumarchais un déchaînement universel : il fut aussi violent, en 1788, qu'avait été grande, en 1774, la faveur publique, dans le procès de Goëzman, qui fit sa renommée et sa fortune. Mais, dans le procès de Kornmann, l'auteur de Tarare, qu'on répétait alors, ne sut pas mettre les rieurs de son côté. Les mémoires furent trouvés sans verve, sans gaieté communicative et ne se firent remarquer que par la fureur des injures et par le mauvais goût. Entre les nombreux pamphlets dont il fut poursuivi, on distingua le Testament du père de Figaro et une parodie du récit de Théramène, où l'on rappela le Mémoire de Mirabeau et la détention de Beaumarchais à St-Lazare, provoquée par sa chanson contre un mandement de l'archevêque de Paris. Le second des procès de Kornmann commença avec une violence extraordinaire. Le premier Mémoire de Bergasse fut qualifié, dès le 17 mai 1787, par Beaumarchais de libelle atroce, et ses auteurs, de scélérats, de furieux qui s'exposent au châtiment du crime. Dès le 28 mai, Bergasse disait au public : « M. Beaumarchais publie qu'il n'aura de repos que lorsqu'il m'aura fait condamner aux galères.... Depuis 3 mois on me menace d'assassinat, de poison, d'empoisonnement, de lettre de cachet, et maintenant c'est le bourreau qui doit être le vengeur de M. de Beaumarchais. » Le mémoire de Bergasse avait été adressé par une circulaire imprimée à chacun membre de l'assemblée des notables, et par d'autres lettres, pareillement rendues publiques au garde des sceaux, Lamoignon, au principal ministre l'archevêque de Toulouse et au ministre de la maison du roi le baron de Breteuil. « Je sais, disait Bergasse aux notables, qu'on a entrepris de faire regarder ce mémoire comme un libelle ; on a même été plus loin, comme une espèce d'attentat à l'autorité. » Le lieutenant de police Lenoir était accusé d'avoir, à la sollicitation de Beaumarchais et du prince de Nassau, levé la lettre de cachet que Kornmann avait obtenue contre sa femme ; d'avoir ensuite livré cette femme à Beaumarchais et puis d'avoir fait offrir 600.000 ₶ pour acheter le silence de Bergasse. Ce procès ne tarda pas à faire à Bergasse une grande célébrité. Voulant donner à cette cause un intérêt plus grand et plus large que celui qui pouvait ressortir d'une simple accusation d'adultère, il y fit entrer la politique, l'attaque contre le despotisme ministériel et la nécessité de réformer les mœurs et les lois. Les circonstances le favorisèrent, car, plus il y a de corruption dans les mœurs, plus la sévérité des principes est applaudie. Bergasse avait fait d'un de ses mémoires un traité de morale austère et le procès de Kornmann ne semblait y être qu'un texte à des réflexions politiques sur l'état de la société.

Cet état était déjà profondément troublé, et, avec de droites intentions, sans aucun doute, Bergasse donna aussi l'ébranlement. Ce mémoire du 11 juin 1788 est dédié au roi. « Sire, lui disait Bergasse, un homme de bien dépose, dans les mains de Votre Majesté, son honneur, sa liberté, sa vie. Il est menacé; il pouvait fuir. En pensant à la noble action qu'il a faite et aux vertus personnelles de Votre Majesté, il demeure. » Dans ce mémoire Bergasse dénonce à Louis XVI ses ministres et attaque les opérations du gouvernement. Il n'en fallait pas tant pour le succès, qui fut prodigieux. On n'osa arrêter cette publication et le roi défendit que l'auteur fût inquiété. Bergasse avait adressé le mémoire à la reine et il lui disait, dans une lettre qui n'a pas été publiée: « On trompe Votre Majesté, Madame, et on la trompe d'une manière bien cruelle. Il faut cependant que l'erreur dans laquelle on persiste à l'entretenir, le dissipe et qu'avant que de plus grands maux n'arrivent, elle soit avertie du bouleversement affreux qui se prépare. » C'est le 11 août 1788 que Bergasse écrivait ces paroles prophétiques. Il ajoutait: « Les personnes qui connaissent les qualités particulières de Votre Majesté, sont indignées de la manière dont des ministres, justement détestés, osent calomnier des intentions bienfaisantes, attribuant à cette seule les désordres qu'ils ont provoqués. » C'est dans ce second mémoire que, parlant de Beaumarchais, Bergasse dit: « Il sue le crime. Son éloquence est vide, ardente, passionnée; sa dialectique plus déliée que serrée; sa métaphysique recherchée; son style assez souvent incorrect, néologique et d'un goût peu épuré. Parfois sa force est de la déclamation et sa chaleur ressemble à de la folie. Mais le talent est incontestable et élevé. L'auteur dit des vérités utiles et hardies. Cependant il attaque, comme étant les fautes nouvelles du gouvernement de Louis XVI, des maximes d'administration qui avaient été constamment suivies depuis le règne de Louis XIV. On dit que Bergasse se croyait déjà un homme important dans l'État; il disait, avec un singulier abandon d'amour propre: « La fière et imposante destinée que le ciel m'a départie; ailleurs: « Le ciel m'a refusé à dire toutes les vérités, j'en aurai le courage. Toutes les vérités se pressent dans mon sein; ailleurs encore: « Je porterai l'éloquence humaine jusqu'où elle peut aller. » Avec des hommes tels que Bergasse et Beaumarchais, la cause devait finir par passer bientôt des clients aux avocats eux-mêmes. Ils plaidèrent donc l'un contre l'autre devant la tournelle du Parlement. Bergasse avait conservé depuis deux ans, tous ses avantages sur son adversaire. Le public lui savait gré d'avoir attaqué le gouvernement; le Parlement avait été loué, défendu par lui et il avait pour lui le Parlement, qu'il se vantait d'avoir seul fait revenir de son exil à Troyes. Bergasse était dans la même position où s'était trouvé Beaumarchais en 1774. Il plaida le 19 mars 1789 et eut à se défendre contre les avocats Bonnet, Delamalle, Rimbert et Target, défenseurs de la Dame Kornmann, de Daudet de Jossan, de Beaumarchais et du Prince de Nassau. Ses adversaires lui reprochaient de n'avoir entrepris ce procès que par soif d'une grande célébrité et Bergasse répondait ingénument: « J'ai fait des mémoires qui m'ont rendu célèbre, à ce qu'on assure, et, parce que ces mémoires m'ont rendu célèbre, on en conclut à l'audience que je n'avais écrit que pour la célébrité. » Il disait dans un autre écrit: « Pendant 7 audiences j'ai demeuré devant eux, écoutant avec une patience bien étrange tout ce que la méchanceté humaine peut inventer de mensonges, de sophismes, de calomnies. » Il se récriait contre le système adopté des 4 avocats et contre leur inconcevable délire. Une seule citation suffira pour faire connaître jusqu'où allait, à cette époque, la liberté des plaidoiries: « Ces hommes pervers, que j'ai accusés devant vous.... comme ils sont loin de me connaître! comme ils se doutent peu de l'élévation et en même temps de la sévérité des principes auxquels j'obéis!... qu'ils apprennent que, quels que puissent être encore leurs complots, leurs intrigues, leurs perfidies; à quelques vexations que je me trouve encore réservé, je ne cesserai jamais de les poursuivre; que, tant qu'ils seront impunis, je ne me tairai pas; qu'il faut qu'on m'immole à leurs pieds ou qu'ils tombent eux-mêmes. L'autel de la justice est dans ce moment pour moi l'autel de la vengeance; car, après tant de forfaits, la justice et la vengeance ne sont qu'une même chose à mes yeux; et sur cet autel désormais funeste.... je jure que jamais il n'y aura de paix entre nous; que je serai sans cesse au milieu d'eux, comme une Providence qui éclate parmi des pervers; que je ne les quitterai plus, que je ne me reposerai plus, que je m'attacherai à eux comme le remords à la conscience coupable; que jamais, non jamais, je n'abandonnerai ma tâche commencée, jusqu'à l'instant solennel où, en prononçant sur cette masse d'attentats, les magistrats qui m'écoutent, auront obtenu de nouveaux droits à la reconnaissance de la nation entière, attentive à la destinée de cette cause mémorable. Et vous, qui présidait ce tribunal auguste (c'était le fameux Lepelletier de St-Fargeau) vous l'ami des mœurs et des lois, vous dans lequel nous admirons tous, à côté des talents qui font le grand magistrat, les vertus simples et douces qui caractérisent l'homme de bien et l'homme sensible.... recevez mes serments. »

Dans tout ce procès, Bergasse parut couvrir d'une éloquence violente et emportée la faiblesse des preuves. Il peint Beaumarchais comme un homme exécrable « dont on ne peut plus parler sans employer quelque expression extraordinaire, parce que les expressions communes deviennent insuffisantes, quand il faut peindre tant de scélératesse. » Il lui conteste les mémoires qui firent sa célébrité; il accusait Lenoir d'avoir prostitué Madame Kornmann à la société de Paris la plus infâme et la plus corrompue; il appelait le syndic d'Joinet de Strasbourg, Daudet de Jossan, un intrigant scandaleux, connu par ses mœurs impures, ses escroqueries.... etc.

Attaquant ensuite les avocats, il disait: « Je les défie de faire imprimer leurs plaidoyers... Ils ne doivent pas oublier que j'ai formé contre eux une opinion redoutable dans l'Europe entière, en publiant mes mémoires. »

Ainsi, depuis plus de deux ans, la fougueuse éloquence d'un avocat toujours homme de bien et toujours indigné, était restée la même. « Je nommerai tout le monde, s'écriait-il et j'en contracte l'engagement. Aucunes dignités, ni le crédit, ni le pouvoir, ni la naissance ne me soustrairont quelque soit à mes justes plaintes... Je me reproche maintenant d'avoir été trop modéré... J'expierai cette faiblesse. » Il se signale comme « s'étant exposé à la vengeance de deux ministres puissants pour sauver son pays. » — Cependant, de quoi s'agissait-il? Bergasse qui avait incessamment cherché à répandre, dans une cause privée, la cause de la nation qui s'agitait alors; lui qui se vantait que la France lui serait redevable du beau présent de la liberté; lui qui criait contre le despotisme ministériel, contre l'arbitraire des lettres de cachet, écrivait depuis deux ans, sans relâche, contre la forme ou la suppression d'une lettre de cachet! car c'était là toute la cause. Kornmann avait obtenu du ministre Breteuil une de ces lettres pour faire enfermer

la femme et le lieutenant de police Lenoir n'était poursuivi que pour avoir fait exécuter la main levée de cette lettre, à la sollicitation de Beaumarchais, de Daudet de Jossan et du prince de Nassau! La justification du magistrat fut établie dans un mémoire qui passa pour avoir été rédigé par Suard. Bergasse avait avancé que, craignant l'éclat de cette affaire, l'ex-lieutenant général de police avait chargé le conseiller au Parlement d'Epréménil d'avoir, chez le Procureur du roi au châtelet, de Flandre de Brunville, une entrevue avec Kornmann et de lui faire offre de 600.000 livres pour acheter son silence et empêcher l'impression du premier mémoire. Mais il résulta des déclarations données par le procureur du roi et par le conseiller au Parlement que c'était au contraire Kornmann qui avait prié d'Epréménil de demander à Lenoir: 1° la clôture de sa femme dans un couvent; 2° le remboursement d'une créance de 600.000 livres dans l'affaire des quinze-Vingts; 3° une commission honorable dans l'étranger et que ces 3 propositions avaient été repoussées par un triple refus. Or, que répondait Bergasse? « Je crois bien que ces refus ont été faits matériellement, puisque M. d'Epréménil les attesta; mais il a dû les accompagner d'offres. » C'était se montrer homme droit, homme juste, mais assez faible logicien; et pendant deux ans, d'éloquentes accusations, quoique moralement admissibles, ne purent être appuyées des seules raisons de la loi, les preuves. Les ennemis de Bergasse disaient que son acharnement contre Lenoir était une vengeance; et qu'ardent disciple de Mesmer, il ne lui avait point pardonné d'avoir autorisé la représentation des docteurs modernes de Radet et permis ainsi de livrer le magnétisme à la risée du peuple, en plein théâtre. C'était méconnaître le caractère de Bergasse, qui osait se défendre que la cause des mœurs et des lois. Enfin le 2 avril 1789, un mois avant l'ouverture des états généraux, le Parlement rendit son arrêt dans ce procès mémorable. La séparation des deux époux fut prononcée et Kornmann condamné à restituer une dote de 364.000 livres. Kornmann, diffamé par lui-même, se vit ainsi ruiné. Le président de St. Fargeau, en prononçant l'arrêt, fut deux fois interrompu par des murmures approbateurs et Bergasse s'écria que cet arrêt blessait le ciel et déshonorait la terre. C'est ainsi que se termina ce procès, où chacun avait apporté son scandale. Peu de jours avant l'arrêt, Bergasse s'était représenté comme ayant, au milieu du bouleversement des destinées politiques, fièrement attaché la cause d'un infortuné aux destinées publiques; et il ne manqua pas de croire après le jugement qu'il avait prétendue auparavant: qu'il s'était élevé au-dessus de tous les dangers, dévoué aux haines les plus puissantes et que tout ce qu'il y avait d'hommes élevés en nom et en crédit dans la France, s'était réuni et ligué pour le perdre. Le nombre des écrits imprimés de Bergasse dans ce procès, sous le titre de Mémoires, Précis, Observations, Réflexions, Requêtes, Plaidoyers est de 17. Le nombre des publications des autres parties et celui des pamphlets s'élèvent à plus de 40.

Le procès tout fut perdu. Bergasse avait trahi, aux applaudissements de la multitude, les ministres du roi dans le scandale de sa cause. Il s'était adressé à des passions qu'il était trop facile de remuer; et, quoique l'éloquence de cet orateur ne fût ni celle du barreau, ni celle de la littérature d'alors; sa véhémence et son énergie, pleine de conviction, de chaleur et d'audace, lui avaient fait un nom célèbre. On attendait beaucoup de lui dans la crise où entrait la France. Il avait dit à la fin d'un de ses mémoires: « Je vais me retirer à la campagne et là, dans une suite de discours sur les destinées et sur les lois de l'empire, je dirai aux Français ce qu'ils ont été, ce qu'ils sont, ce qu'ils pourront devenir. »

Il avait déjà publié, dans le mois de février, une Lettre sur les états généraux, in 8 de 58 pages. Il se peignait comme l'homme à qui la France devait la liberté, le retour de la justice et des lois, etc. Mais il voulait le droit de veto, la noblesse héréditaire, une chambre haute; et il s'était beaucoup moins avancé que ne le firent à cette époque Target, Lacretelle aîné, Sieyès, Morellet, Cérutti, et Rabaud de Saint-Etienne. Il déposa chez le notaire Margantin un exemplaire de cette lettre, signé de lui et certifié conforme à l'original, annonçant que, désormais, il prendrait la même précaution pour tous les ouvrages qui sortiraient de sa plume, afin de se garantir à l'avenir du brigandage qui faisait publier plusieurs écrits sous son nom, tels que le Cahier du Tiers Etat à l'assemblée des états généraux de 1789, qu'il désavouait comme absurde. Cette précaution, qui fait connaître quelle était alors la réputation de Bergasse, n'était pas inutile. En 1789, parut un libelle horrible et dégoûtant, publié sous son nom, dont on exploitait la célébrité. Ce libelle avait pour titre: Les prophéties françaises, suivi d'un projet présenté au roi pour dégrader et punir le duc d'Orléans, par M. Berg... député de l'assemblée nationale in 8 de 24 pages. Il suffit de lire cet écrit infâme pour se convaincre que 1789 annonçait déjà 1793. On y prédit à Louis XVI, dont on loue d'ailleurs les vertus privées, qu'il cherchera dans l'ivresse l'oubli de ses malheurs. Marie Antoinette, rêve plus horrible qu'Agrippine et Messaline, est représentée comme ayant semé dans la France les assassinats, les pillages et les meurtres. Le comble le plus effroyable accompagne les plus atroces calomnies et les imputations les plus extravagantes; elles ne peuvent être toutes citées, et cependant il serait bon qu'elles le fussent, comme une leçon pour les peuples. On prédit à cette reine infortunée qu'elle mourra d'une maladie infâme, nommée en toutes lettres, et que déjà elle en a été guérie une fois en 1787 par un médecin allemand. Le dauphin est appelé l'aimable enfant de Bacchus et de Messaline. On peut du moins citer, sans blesser la pudeur, la prédiction qui concerne Louis XVIII: « Il périra cet égoïsme insensé et avaricieux; il disparaîtra cet homme trop faible pour être vertueux et trop lâche pour être criminel. » Rien n'arrêtera son nom sur l'aile des siècles futurs. Aussitôt que sa masse pesante et méprisable rentrera dans la poussière, on doutera s'il exista jamais: qui vécut sans vertu, périra tout entier. » Le comte d'Artois, depuis Charles X, est rangé parmi les scélérats. Les injures sont exécrables comme les imputations sont infâmes. Mais les fureurs du libelliste s'attachent, avec plus de violence encore, au duc d'Orléans, accusé d'avoir voulu empoisonner le roi et qui est peint, ainsi que Mirabeau, sous des couleurs que le temps n'a pas toutes effacées. Cet horrible libelle, où l'assemblée constituante est traitée avec un grand mépris, est terminé par une requête au roi pour qu'il fasse dépouiller, par la main du bourreau, le duc d'Orléans des marques de son rang et des titres de sa naissance, qu'il soit ensuite livré

à la fureur de quatre chevaux, que sa langue soit arrachée et que son corps, mis en morceaux, soit en pâture aux chiens affamés. C'est ainsi qu'on faisait parler Bergasse qui n'eut pas besoin de désavouer une des premières infamies de la presse dans la Révolution.

Il siégeait alors, dans l'assemblée nationale, ayant été nommé député du tiers état par la sénéchaussée de Lyon. D'abord il paraît devoir prendre une part active aux travaux législatifs. Il soutint l'opinion de Sieyès sur la dénomination à adopter pour les communes. Il présenta ensuite avec Chapelier un projet d'adresse au roi sur la constitution de l'assemblée et fut invité à le refondre avec celui de Barnave. Nommé membre du comité de constitution, il fit en son nom un rapport sur l'organisation du pouvoir judiciaire, suivi du projet de constitution des tribunaux, 1789, in 8 de 64 pages.

Il fit imprimer un Discours sur la manière dont il convient de limiter le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif dans une monarchie 1789, in 8 de 92 pages. Ce discours, que la clôture de la discussion l'empêcha de prononcer, avait été composé à l'occasion des grandes questions qui furent agitées dans l'assemblée, sur la permanence du corps législatif, sur son organisation en une ou 2 chambres, sur la sanction royale ... etc. Mais déjà l'on voit que Bergasse trouve trop rapide le mouvement dans lequel il est entré et qu'il s'était peut-être flatté de diriger ou de maîtriser. Il annonce qu'il publie son discours contenant des idées qui n'ont point été développées dans les débats parce que « l'assemblée ne peut que décréter provisoirement une constitution et que c'est à la nation seule à prononcer en dernier ressort sur les avantages ou les désavantages de celle qu'elle lui présentera ». Il se plaint de la fermentation dans laquelle, dit-il, on nous fait exister. Il espère que, quand il sera libre à toutes les pensées de se développer, on trouvera convenable de revenir sur ces pas. « Il alors, dit-il, le moment des opinions modérées, les seules qui puissent amener une liberté vraie et véritable, sera décidément venu. » Mais, en attendant, il prévoit que ses idées seront rejetées avec une censure amère. Bergasse veut un corps législatif perpétuellement existant, divisé en 2 chambres, dont la composition serait essentiellement différente et qui tiendrait une session chaque année. Le prince ne pourra ni proposer ni rédiger la loi et la proposition et la rédaction en appartiendront exclusivement au corps législatif. aucune loi néanmoins ne pourra être exécutée qu'autant qu'elle aura obtenu le consentement libre du prince. ainsi Bergasse, qui s'attendait à une censure amère, comme resté trop en arrière dans le mouvement des esprits, enlevait cependant au roi le droit de proposition et de rédaction de la loi, droit qui devait appartenir exclusivement au corps législatif. L'assemblée nationale venait de décréter, contre l'avis de la pluralité des membres du comité de constitution, que le corps législatif serait constitué en une assemblée unique et que le consentement libre du prince ne serait pas nécessaire pour la promulgation de la loi. Ce décret détermina la démission de Bergasse, de Mounier et de Lally-Tolendal; ils cessèrent de faire partie du comité de constitution et ne tardèrent pas à se retirer de l'assemblée.

Bergasse s'était chargé, dans le comité de constitution, des municipalités, et avait annoncé, sur leur organisation, un grand travail qu'il ne paraît pas avoir exécuté.

Après les événements des 5 et 6 octobre, il ne reparut plus à l'assemblée nationale.

Ce fut, à l'occasion de ces fatales journées qu'il publia un Discours sur les crimes et les tribunaux de haute trahison (1789, in 8 de 46 pages. Il l'annonça comme suite à son discours sur l'organisation du pouvoir judiciaire, et, à la fin, il fit connaître sa résolution de refuser son serment à la constitution. Il déclara que tout homme éclairé devait plutôt faire le serment d'employer de toutes les forces de son intelligence, l'établissement et le maintien de cette constitution « afin que l'ancien despotisme ne reparût pas sous une forme nouvelle et qu'une autre espèce de servitude ne remplaçât pas les moments trop courts de la liberté. »

Vers cette époque parut sa Lettre relative au serment de la constitution, 1790, in 8 et sa Lettre à Ch. Dinochau, auteur du Courrier de Lyon, 1790, in 8.

Retiré de l'assemblée, Bergasse continua d'écrire. Il publia une brochure intitulée: de la liberté du commerce, 1789 in 8 et dans le mois de Novembre, des Recherches sur le commerce, les banques et les finances, in 8 de 99 pages. Il traite dans cet écrit de la richesse des nations, de l'intérêt, de l'impôt, de l'emprunt, des banques d'Amsterdam et de Londres, de la caisse d'escompte, du papier monnaie, de la régénération du commerce et des finances; il se prononce contre l'établissement d'une banque nationale qui ne serait, dit-il, qu'accroître les maux qu'a produits la caisse d'escompte et il est d'avis qu'il faut renoncer absolument à toute institution de cette nature. quant à la création du papier-monnaie, il la regarde comme la constitution la plus absurde et la plus dangereuse. Au mois d'avril 1790, il fit imprimer sa Protestation contre les assignats-monnaie, in 8 de 43 pages. Les assignats n'eurent pas de plus terrible adversaire. Il adressa sa Protestation par Lettres imprimées, au garde des sceaux, en le priant de la mettre sous les yeux du roi; à M. Necker et au Président de l'assemblée nationale, se plaignant du parti qui la domine, le club des Jacobins, espèce de corps législatif qui fait d'avance les décrets. Il se regarde toujours comme membre de l'assemblée constituante; mais, dit-il, « le parti qui la domine ne m'aurait pas permis, attendu mon refus de prêter serment civique, de développer devant elle les motifs qui me portent à croire que le système des assignats-monnaie achèvera la ruine du royaume.

A la même époque parut une Lettre à ses commettants au sujet de sa protestation ... etc, in 8 de 56 pages. Elle est accompagnée d'un tableau comparatif du système de Law avec le système des assignats monnaie.

En 1791 Bergasse fit paraître une Réponse au mémoire de M. de Montesquiou [illegible] sur les assignats in 8 de 67 pages. Observations préliminaires sur l'état des finances publié par M. de Montesquiou et adopté par l'assemblée

nationale, in 8 de 24 pages et sa Réplique à M. de Montesquiou, in 8 de 104 pages.

Au mois d'août il fit imprimer ses Réflexions sur le projet de constitution présenté à l'Assemblée nationale par les comités de constitution et de révision réunis in 8 de 46 pages, projet qu'il appelle une grande absurdité (ce fut la constitution de 1791. Bergasse disait par une espèce de prophétie qui ne tarda guère à se réaliser : « quand j'observe l'esprit infernal des factions, quand je pense que le repos public et la liberté n'ont d'autre appui que la même constitution, qu'il sera toujours aisé de renverser et que des émeutes populaires détruiront avec tout autant de facilité qu'elles l'ont produite, je l'avoue je ne puis m'empêcher de gémir sur l'avenir déplorable qui nous est préparé ; il me semble que la ruine de cet empire, autrefois si florissant, va se consommer : que des crimes plus grands que ceux dont nous nous sommes rendus coupables vont amener de plus grands malheurs encore ; et qu'une inévitable destinée nous entraîne malgré nous vers des jours plus déplorables. »

Dans ses écrits, il prenait toujours le titre de député de la sénéchaussée de Lyon, quoiqu'il ne siégeât plus à l'assemblée et il avait eu, seul peut-être, la civique délicatesse de refuser constamment (et cependant il n'était pas riche !) l'indemnité de 18 francs par jour qui était allouée aux membres de l'assemblée constituante. Bergasse s'était alors rapproché du parti de la cour. Il fut invité par Louis XVI, qui avait lu ses écrits avec attention, de recueillir ses idées en un corps d'ouvrage où il exposerait le plan de constitution et de gouvernement qu'il croirait le plus convenable dans ces temps de crise. Bergasse fit le travail demandé ; mais les événements en empêchèrent la publication. Une copie fut remise au roi. Le manuscrit original, par une fatalité, qui à une autre époque, eût paru singulière, périt dans l'un des incendies du siège de Lyon.

Bergasse avait aussi fait passer au roi divers projets et mémoires qui, après le 10 août, furent trouvés aux Tuileries dans l'armoire de fer. Déjà il avait été dénoncé, en 1790, pour la protestation contre les assignats ; un grand nombre de brochures et de pamphlets avaient été dirigés contre lui. Il fut attaqué plus sérieusement dans une lettre que lui adressa l'avocat Loyseau, alors auteur du Journal de constitution de la législation

Ce qu'avait prédit Bergasse ne tarda pas à s'accomplir. Les mauvais jours de la Révolution étaient arrivés. Beaumarchais avait fait représenter sur le théâtre du Marais (sur le théâtre Feydeau en 1797) son drame de la Mère coupable et, par une ignoble et lâche vengeance, à l'époque où le bonnet rouge était violemment posé, dans une journée affreuse, sur la tête du monarque, Bergasse fut comme dévoué aux haines populaires, dans l'odieux personnage de Begearss, anagramme de son nom. Après la fin tragique de Louis XVI, regardant la carrière politique comme terminée, il s'éloigna de Paris, et voulut chercher un asile en Espagne ; mais le passage des Pyrénées était gardé. Il s'était enfin retiré à Tarbes, où il s'applaudissait de se voir rentré dans l'obscurité, lorsqu'il fut arrêté au commencement de juillet 1794 et conduit de brigade à brigade à Paris. Il savait qu'alors le plus sage calcul était de gagner du temps ; il se montra faible et souffrant ; et le trajet fut long suivant son désir. Il reçut dans plusieurs communes des témoignages d'intérêt, qu'il aima depuis à rappeler ; des traits généreux étaient rares à cette époque. Il était souvent M. Saulnier, officier de gendarmerie à Orléans, où il avait obtenu de passer 8 jours et qui lui fit remettre, quand il quittait cette ville, comme s'il l'eût oublié, un portefeuille assez bien garni d'assignats, seule monnaie qui eut cours alors.

Avant d'entrer dans Paris, Bergasse avait appris la nouvelle révolution de Thermidor : il fut conduit à la Conciergerie ; mais la prudente lenteur de son voyage l'avait sauvé de l'échafaud. Il fut jugé dans l'an III et condamné comme suspect à la détention jusqu'à la paix. — Ce fut pendant sa captivité qu'il osa écrire, avec une brûlante énergie, avec une hardiesse de courage bien remarquable, en faveur de Darmaing dont Vadier avait fait assassiner juridiquement le père. Lorsque le système de la terreur n'était pas encore abandonné et n'avait fait que passer d'un parti à un autre (car, deux mois après le 9 thermidor, la Convention en corps avait conduit processionnellement Marat au Panthéon) Bergasse osa dire : « Et la Convention fléchirait devant une troupe de misérables dévoués à toute l'ignominie des siècles ! Elle ne verrait ni la postérité qui pleure devant elle, ni l'Europe qui attend pour l'admirer ou pour la flétrir ! Assise sur les tombeaux où gisent abattues tant de générations détruites, elle ferait pacte avec leurs bourreaux ? Elle même enceinte les réunirait ! Et, dans cette enceinte, il se trouverait des hommes assez hardis pour oser parler encore le langage de la législation, de la morale et de la nature ! ... Non, non, cela ne sera pas ; on ne meurt pas ainsi au monde entier ; on ne veut pas être accusé par toute la conscience du genre humain. La Convention remplira la sévère tâche qui lui est imposée et tous les spectres plaintifs que je crois voir siéger à côté de chaque représentant, pour lui reprocher sa politique indulgente ou sa honteuse faiblesse, rentreront consolés et vengés dans leurs tombes. » Vadier fut sur le champ décrété d'accusation ; et Bergasse, dans les fers, fit ainsi trancher l'échafaud d'un des plus vils complices de Robespierre. Ce fut sous l'influence des impressions produites par ce discours que l'on décréta la restitution des biens aux familles des condamnés. —

Devenu libre sous le Directoire, Bergasse se tut, comme publiciste, sous le Consulat et sous l'Empire : il vécut dans la retraite chez son frère Alexandre, près de Lyon, et ne publia dans cette période de 14 ans, qu'un Fragment sur l'influence de la volonté sur l'intelligence (1807. in 8.) La même année, il rédigea sur les notes qui lui furent fournies par le notaire Boileau, un Eloge historique du général d'Hautpoul in 8 ; mais il n'attacha pas son nom à cet éloge. En 1808, il publia des Discours et fragments, in 8 de 244 pages. C'est le seul volume qu'il ait fait imprimer, tous ses autres écrits n'étant que des brochures. Il contient, outre plusieurs discours déjà cités, des fragments sur la manière dont nous distinguons le bien et le mal ; sur la liberté des mœurs et des manières ; sur la parole ; sur les athées ; sur Dieu ; sur

l'éducation ; sur la vie champêtre. Ces fragments tout annoncés comme appartenant à un grand ouvrage dont l'auteur avait jeté les fondements à l'époque de notre révolution et auquel, disait-il, des obstacles de plus d'une genre ne lui avaient pas permis de mettre encore la dernière main. En 1808, parurent aussi les Observations préliminaires dans l'affaire de M. Lemercier, in 4. Dans une fête donnée à l'Hôtel de ville, Madame Lemercier, à qui Napoléon avait adressé la parole, sembla affecter de ne lui donner que le titre de épouse. L'Empereur lui tourna le dos : quelle est cette femme ? demanda-t-il ! — Sire, c'est la femme d'un fournisseur des armées sous le Directoire. — qu'on examine ses comptes. — Et les comptes furent si bien examinés, que le fournisseur crut avoir besoin de recourir à Bergasse pour prévenir la ruine qu'il ne put éviter.

Enfin, la Restauration, si impatiemment attendue par Bergasse arriva. Il se hâta de publier une petite brochure de 16 pages sous le titre de Réflexions sur l'acte constitutionnel du sénat. Cet écrit, plein de force et de raison, fournira quelques pages à l'histoire. Bergasse juge le sénat comme le jugera la postérité. On essaya de le réfuter ; mais on attaqua l'auteur et on ne lui répondit pas. Il eut, en 1814, de fréquentes entrevues avec l'empereur Alexandre chez Mme de Krudner. Ce prince lui accorda bientôt une grande estime ; il le consultait, l'écoutait, le faisait asseoir à côté de lui et affectait, vous de a côté, disait-il, c'est ma bonne oreille. » Bergasse influa sur l'adresse au ministère du Duc de Richelieu, de Dubouchage et du marquis de Vaublanc. Il fut moins heureux quand, réuni à la baronne de Krudner et à la duchesse de Polignac, il sollicita la grâce du Maréchal Ney. Le duc de Richelieu, venant de prendre congé d'Alexandre, quand il partit pour retourner dans ses états, écrivit à Bergasse : Monsieur, Sa Majesté l'Empereur de Russie m'a beaucoup parlé de vous et d'une manière qui me fait désirer vivement avoir le plaisir de vous connaître. » Bergasse devint bientôt comme l'avocat consultant de la restauration.

En 1816, il publia une Défense de la monarchie selon la charte, ouvrage de Châteaubriand. C'est un petit écrit de 8 pages dont la 3e édition parut en février 1820 sous ce titre : Vues politiques arrachées à un homme d'état augmentées d'une note et d'une lettre par M. Bergasse. En 1817 parut son Essai sur la loi, sur la souveraineté et la liberté de la presse. La 3e édition, qui est de 1822, est augmentée d'une Lettre sur l'indivisibilité du pouvoir législatif, in 8 de 126 pages. Châteaubriand lui écrivait le 6 août 1818 : « Nous avons grand besoin de vos talents et de votre courage. Venez à notre secours. Les plus infâmes calomniateurs, les plus lâches et les plus pervers des hommes triomphent. Prenez votre plume, écrasez ces malheureux de toute l'éloquence de la vérité. Je suis resté sur le champ de bataille ; mais aussi de vous, je me ranimerai. Vous devez aux hommes compte du génie que le ciel vous a donné. Vous vous repentiriez toute votre vie, si nous périssions, de n'avoir pas essayé de nous sauver. »

Bergasse continuait de correspondre avec l'empereur Alexandre qui lui écrivait de Pétersbourg le 23 X 1819 : « J'ai reçu votre lettre du 29 mai durant mon voyage dans l'intérieur de la Russie et en Pologne. En vous répondant maintenant, je me plais à vous témoigner la satisfaction que j'ai éprouvée à lire les observations que votre grande expérience des hommes et des choses humaines vous suggère ... Si il est du devoir d'un citoyen dévoué aux intérêts légitimes de sa patrie de signaler le mal, il n'est pas toutefois en son pouvoir d'en indiquer les remèdes, surtout lorsqu'il s'agit de trouver dans leur application le salut du monde ; il est entre les mains de Dieu ... Je vous saurai gré de la continuation de votre correspondance ; j'y attache un prix réel. » En 1821, Bergasse fit imprimer un Essai sur le rapport qui doit exister entre la loi religieuse et les lois politiques, in 8 de 12 pages. C'est un discours qu'il prononça à la société des bonnes lettres. Le comte Achille de Jouffroy mandait à Bergasse, de Laybach, le 25 avril 1821 : « L'empereur m'a dit qu'il y a un quart d'heure qu'il avait écrit à votre sujet à M. de Richelieu pour lui témoigner la surprise de ce qu'un homme tel que vous ne fût pas traité comme il le mérite sous un gouvernement qu'il a si bien servi. » Cette surprise de l'Empereur venait de la récente traduction de Bergasse en cour d'assises pour son Essai sur la propriété ou considérations morales et politiques sur la question de savoir si il faut restituer aux émigrés les héritages dont ils ont été dépouillés dans le cours de la Révolution, in 8, qui eut deux éditions consécutives. On sait que Bergasse plaida lui-même sa cause avec une éloquente énergie que l'âge n'avait point affaiblie. Cette défense fut imprimée sous le titre de Discours, in 8 de 22 pages. On la trouve aussi à la fin de la 2e édition de l'Essai sur la propriété. Bergasse confessa conséquemment sa foi politique, fut défendu par M. Berryer fils et l'avocat général Marchangy rendit hommage à ses talents et à ses vertus. Bergasse fut acquitté le 28 avril. Le lendemain, le Vicomte, depuis Duc de Montmorency, lui écrivait : « Je voulais vous exprimer de nouveau un profond intérêt dont vous étiez sûr d'avance, et qui ne venait pas de moi seulement, sur cette « malheureuse affaire. La manière dont elle vient d'être terminée, en fait un véritable triomphe pour la bonne cause et la morale publique, « pour vous qui les avez toujours si éloquemment défendues ... Je suis autorisé par une auguste personne à vous exprimer la satisfaction « particulière qu'elle en éprouve relativement à vous. » M. de Jouffroy poursuivait en ces termes : « A la manière dont S. M. m'a dit la chose, j'ai pu juger que la lettre devait être de bon style, et je ne doute pas, mon cher et excellent maître ... etc. Je vous parlerai moi même la épouse de l'Empereur ... Vous avez ici de bien bons amis. Je vous transmets les compliments de MM. de Metternich, de Gentz et même de M. de Capo d'Istria, lequel est bien revenu de ses idées sur le perfectionnement du siècle et qui est tout à fait du complot de Laybach en ce moment. » — Bergasse avait envoyé à Berlin son plaidoyer devant la cour d'assises. Le prince Radzivill écrivait le 16 mai : « Je n'ai pu me refuser de faire lire cette sublime défense au prince royal ; dont la belle âme sent si vivement tout ce qui est noble et beau. »

On voit que la renommée de Bergasse était moins haute en France qu'à l'étranger.

Bergasse influa donc sur la guerre d'Espagne et sur l'intervention de la France qui, suivant la déclaration de M. de Villèle, fut exigée par les souverains étrangers. Fut-ce un service rendu à la France et à l'Europe ? Cette question ne paraît pas avoir été favorablement résolue dans la Péninsule. Depuis 1812, Bergasse qui était attaché aux Bourbons, mais qui détestait leurs ministres, surtout M. de Villèle ; Bergasse qui blâmait hautement le licenciement des gardes nationales et presque toutes les mesures du gouvernement, cessa les

Quérard = La France littéraire, t. I. p. 282 =

Nicolas Bergasse, avocat et publiciste, né à Lyon en 1750.

— Cahier du tiers-état à l'Assemblée des Etats généraux 1789, br. in 8.

— Considérations sur le magnétisme animal ou sur la théorie du monde et des êtres organisés d'après les principes de Mesmer. La Haye et Paris 1784 in 8. C'est le même ouvrage que la Théorie du monde...

— Discours sur cette question : quelles sont les causes générales des progrès de l'industrie et du commerce et quelle a été leur influence sur l'esprit et les mœurs des nations ? Lyon, 1784, in 8

— Discours sur la manière dont il convient de limiter le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif dans une monarchie 1789 in 8

— Discours sur les crimes et les Tribunaux de haute trahison, 1789, in 8.

— Eloge historique du général d'Hautpoult, inspecteur général de la cavalerie. Paris, Art. Bertrand 1807 in 8 (2f.50). M a rédigé cet éloge d'après des notes qui lui ont été fournies par M. Boiseau, notaire, ami du général.

— Essai sur la loi, sur la souveraineté et sur la liberté de manifester ses pensées, ou sur la liberté de penser 3e édition. Paris, Delicier, 1822, in 8 (2.50). Les 2 premières éditions sont de 1817.

— Essai sur la propriété, ou considérations morales et politiques sur la question de savoir s'il faut restituer aux émigrés les héritages dont ils ont été dépouillés durant le cours de la Révolution. 2e édition, augmentée du discours de M. Bergasse dans son affaire à la cour d'assises. Paris, Egron, 1821 in 8 (3f) La 1re édition est de la même année. Le discours a été imprimé séparément, in 8 de 12 pages.

— Essai sur le rapport qui doit exister entre la loi religieuse et les lois politiques des peuples. Discours prononcé à la société des Bonnes Lettres. Paris, impr. de Boucher, 1821, in 8 de 12 pages

— Fragment sur l'influence de la volonté et de l'intelligence, etc, 1807 in 8. Cet opuscule a été réimprimé en 1807 dans les œuvres choisies de Lemaître, in 4

— La journée des dupes, pièce tragi-politicomique, en 5 actes, représentée sur le théâtre national par les grands comédiens de la patrie, 1789, in 8. Pièce relative à la Révolution attribuée à Bergasse et à Duquesnoy.

— Lettre à M. Dinocheau, auteur du Courrier de Madon, 1790, in 8

— Lettre à ses commettants, au sujet de la protestation contre les assignats-monnaies, 1790, in 8

— Lettre relative au serment de la constitution, 1790 in 8.

— Lettre sur les Etats généraux, 1787 in 8.

— (De la) Liberté du commerce, 1789, in 8.

— Observations préliminaires dans l'affaire de M. Lemercier, 1809, in 4

— Protestation contre les assignats-monnaies, 1789, in 8

— Recherches sur le commerce, les banques et les finances, 1789, in 8.

— Réflexions sur l'acte constitutionnel du sénat. Paris, 1814 in 8 de 16 pages.

— Réflexions sur le projet de constitution présenté à l'assemblée nationale. Paris, 1791 in 8

— Réplique à M. de Montesquiou, Paris, 1791, in 8. Réponse au mémoire de M. de Montesquiou sur les assignats 1791 in 8. Bergasse publia la même année un second écrit sur le même sujet intitulé: Réponse de M. Bergasse au mémoire de M. de Montesquiou sur les assignats. Paris, Lallemand, in 8 de 66 pages.

— Théorie du monde et des êtres organisés suivant les principes de M^rs^ (Mesmer) Paris, 1784 in 4, texte gravé tiré à cent exemplaires seulement.

— Vues politiques adressées à un homme d'état, 3e édition, augmenté d'une note et d'une lettre. Paris Delaunay etc. 1820 in 8 de 8 pages. La 2e édition de cet opuscule, publiée en 1816, contenait déjà les augmentations mentionnées sur le titre de cette troisième

---

Michaud = Biographie universelle, Paris, Desplaces, 1854, IV 3.11 =

Nicolas Bergasse naquit à Lyon en 1750 d'une famille originaire d'Espagne et qui, depuis longtemps était venue se fixer dans le midi de la France et d'abord à Barascon. Il était le 3 de 5 frères dont l'aîné, établi à Marseille, faisait le commerce de la commission et dont deux autres se trouvaient à Lyon à la tête des Messageries. L'un d'eux, Dominique, périt sur l'échafaud à Lyon, condamné le 19 frimaire an II comme ennemi des droits de l'homme, de l'égalité, de l'indivisibilité, des bonnets rouges ...etc.

Nicolas suivit la carrière du barreau. C'était un usage établi à Lyon qu'un avocat nouvellement reçu fût désigné par l'autorité municipale pour prononcer une harangue le jour de S. Thomas en présence de tous les fonctionnaires et du public; et ce jour-là l'orateur jouissait de toutes les prérogatives du prévôt des marchands. Bergasse n'avait que 22 ans lorsque, invité par les magistrats, il prononça un discours sur l'honneur en 1772. Un autre discours lui fut demandé, en 1774, dans la même circonstance et il choisit pour sujet l'humanité des juges dans l'administration de la justice criminelle. Bergasse croit que l'humanité seule peut écarter du juge trois vices funestes, la prévention, l'acception des personnes et l'esprit de dureté engendré par l'habitude de juger. Le discours ne fut imprimé qu'en 1787 à Paris et comme pour faire tomber le bruit qui attribuait au président Dupaty le premier mémoire de Bergasse dans le procès Kornmann. En 1774 il fit imprimer dans la Gazette de France des réflexions sur les préjugés et il prononça à l'hôtel de ville de Lyon un discours sur cette question: quelles sont les causes générales des progrès de l'industrie et du commerce et quelle a été leur influence sur l'esprit et les mœurs des nations? Ainsi, dès son début dans les lettres, Bergasse s'annonça comme moraliste, orateur et publiciste; et dès lors il se montra ce qu'il fut toujours, homme de conscience, homme de vertu et de principes austères. Son imagination vive et portée à l'enthousiasme put seule lui faire accorder trop de latitude et trop d'empire à une science nouvelle qui commençait à se répandre en France. En 1784, il publia ses Considérations sur le magnétisme animal ou sur la théorie du monde et des êtres organisés d'après les principes de M. Mesmer, in 8 de 149 pages. On lui reprocha d'attaquer, dans cet ouvrage, d'ailleurs écrit avec un talent remarquable, toutes les doctrines des médecins, toutes les théories des physiciens sur le système du monde; et les

publications politiques et écrivit peu dans sa retraite au sein de sa famille. Il se montrait mécontent du présent et s'effrayait de l'avenir. Il était octogénaire, quand la révolution de 1830 éclata. Elle lui fit perdre une pension de 6000 francs et ce ne fut pas là ce qu'il regretta. Il avait été compris comme conseiller d'État dans les petites ordonnances jointes aux grandes ordonnances du 25 juillet. Il s'éteignit sans souffrance et parut s'endormir en recevant le dernier sacrement des mourants le 28 mai 1832.

Il avait épousé en 1792 Mademoiselle du Petit-Thouars, sœur du naturaliste de ce nom. Il a laissé un fils, héritier de ses vertus et qui a préféré à l'active culture des lettres celle des champs, c'est à dire le bonheur à la renommée.

Parmi ses écrits il faut noter sa Requête au roi sur l'institution de Ste Périne de chaillot publiée sous le nom du Baron des Chaila en 1814 et qui eut deux éditions, in 8 de 32 pages. La seconde porte le nom de Bergasse. Il est douteux, malgré ce que dit Barbier, qu'il ait été le collaborateur de son ami Peltier dans la rédaction des actes des apôtres et plus douteux encore qu'il ait composé, avec M. de Puysegur, la Journée des Dupes, pièce tragi-politi-comique, représentée sur le théâtre National par les grands comédiens de la patrie, 1788, in 8

Biographie moderne ou galerie historique Paris, Eymery, 1815, T. I, p 176 =

Bergasse, député aux Etats généraux. Né à Lyon et déjà connu avant la Révolution comme avocat par un procès célèbre soutenu contre Beaumarchais en faveur du banquier Kornmann, il fut nommé en 1789 député du Tiers Etat de cette ville aux Etats-Généraux et se fit remarquer dans l'assemblée nationale par des talents et par une modération peu commune alors. Ne voulant appartenir à aucun parti, il siégeait au fond de la salle, évitant de se mêler soit au côté droit, soit au côté gauche; il semblait cependant pencher davantage vers le premier. Il quitta l'assemblée au mois d'octobre et motiva par une lettre son refus de se soumettre à une constitution avant qu'elle ne fût faite. Il écrivit ensuite contre les assignats et fit paraître en août 1791 des réflexions sur la constitution présentée par les comités, ouvrage propre à produire une grande impression sur les mécontents. Il serait difficile d'expliquer comment, arrivé parmi les législateurs de la France, avec une réputation brillante, Bergasse ne remplit pas l'idée qu'on avait de lui et n'y joua pas un rôle important. Il n'eut, au reste, qu'à s'applaudir de l'obscurité à laquelle il s'était condamné, lors du gouvernement révolutionnaire, car il est probable qu'il en eût été la victime. Parmi ses opinions à l'assemblée constituante, on peut encore remarquer un rapport sur l'organisation des tribunaux. Dénoncé, en 1793, pour sa protestation contre les assignats, il fut incarcéré comme suspect et amené de Tarbes, où il s'était réfugié à la conciergerie de Paris, d'où il devait être traduit au tribunal révolutionnaire. Déjà il avait préparé une défense pleine de chaleur et d'énergie, lorsque le 9 thermidor vint le sauver de l'échafaud, auquel toute son éloquence n'aurait pu sans doute le soustraire. Il vécut depuis lors dans la retraite et y a composé un ouvrage sur la morale religieuse, dont les journaux ont publié de très bons fragments.

Rabbe. Boisjolin et Ste. Preuve : Biog. univ. des contemporains. Paris. Bocquet 1834 5 vol. in 8°
t. I p. 339

Nicolas Bergasse, né à Lyon, en 1750, député aux Etats généraux en 1789, publia à cette époque une brochure fort piquante sous le titre de Cahier du tiers-état à l'assemblée des Etats généraux. La modération de son caractère l'engagea à garder un silence peut-être coupable dans un homme de mérite. Il quitta son poste, même avant MM. Mounier et Lally-Tollendal, dont les opinions semblaient avoir quelques rapports avec les siennes. M. Bergasse, blâmé par le public, rendit compte des motifs qui le portèrent à cette désertion dans une brochure où il présentait le résultat de ses réflexions sur la constitution de 1791. Il prit, à la situation personnelle de Louis XVI, un vif intérêt, et offrit aux princes plusieurs projets de salut qui furent accueillis, mais jamais exécutés. Arrêté, comme suspect, à Carlsbad, en 1793, il fut conduit à Paris, demeura enfermé 9 mois à la Conciergerie, et n'eut pas tardé à être mis en jugement, sans la révolution du 9 thermidor, qui lui rendit la liberté et lui conserva la vie. M. Bergasse vit dans la retraite depuis longtemps, et s'y occupe d'un ouvrage sur la morale religieuse. Il se trouvait à Paris, lorsque l'empereur de Russie y vint, à l'époque de la seconde invasion de France; le monarque du Nord l'accueillit avec bienveillance, parut attacher un grand prix à ses conseils, et l'honora même d'une visite. Un des ouvrages qui a le plus contribué à sa célébrité, est sans contredit son mémoire sur l'affaire de M. Korsmansy, banquier; son éloquence y triompha, malgré sa gravité, des sarcasmes et des plaisanteries de M. Beaumarchais. Il a publié : Discours prononcé à l'Hôtel de ville de Lyon sur cette question : quelles sont les causes générales des progrès de l'industrie et du commerce, et quelle a été leur influence sur l'esprit et les mœurs des nations ? in 8° 1774

Théorie du monde et des choses animées, suivant les principes de Mesmer in f° grav. 1784. Cet ouvrage tiré seulement à 100 ex., fut réimprimé in 8° à la Haye la même année sous le titre de considérations sur le magnétisme animal.

Lettre sur les états généraux in 8° 1784

in 8° 1789
Discours sur la manière dont il convient de délimiter le pouvoir législatif et le pouvoir exécutif dans une monarchie

Discours sur les crimes et les tribunaux de haute trahison in 8° 1789

De la liberté du commerce in 8°

Recherches sur le commerce, les banques et les finances in 8° 1789

Protestation contre les assignats monnaies in 8° 1789

Lettre à ses commettants, au sujet de sa protestation in 8° 1790

Lettre relative au serment à la constitution in 8° 1790

Lettre à M. Dinocheau, auteur du courrier de Madon in 8° 1790

Réflexions sur le projet de constitution in 8° 1791

Réplique à M. de Montesquiou in 8° 1791

Réponse au mémoire de M. de Montesquiou sur les assignats in 8° 1791

Fragment sur l'influence de la volonté et sur l'intelligence etc. in 8° 1807, réimprimé dans les oeuvres choisies de Lemaître in 4° 1807

Observations préliminaires dans l'affaire de M. Lemercier in 4° 1808

Réflexions sur l'acte constitutionnel du sénat in 8° 1814.

Ses Mémoires contre Beaumarchais dans l'affaire Kornmann.

Il a publié, sous un nom emprunté, un Eloge du général d'Hautpoult

Essai sur la loi, sur la souveraineté et la liberté de manifester sa pensée, ou sur la liberté de la presse, dédié à l'Empereur de Russie in 8° 1817 ; 3e édition 1822.

Vues politiques arrachées à un homme d'état 3e édit. in 8° 1820.

Essai sur le rapport qui doit exister entre la loi religieuse et les lois politiques des peuples, in 8° de trois quarts de feuille 1821, lu à la Société des Bonnes Lettres, dont il est membre.

Essai sur la propriété, ou considérations morales et politiques sur la question de savoir s'il faut restituer aux Emigrés les héritages dont ils ont été dépouillés durant le cours de la révolution ; ouvrage où il est parlé de 991 unes des causes qui préparent la chute des états, et surtout des états monarchiques in 8° mars 1821 ; 2e éd. juin 1821

Cet ouvrage qui était alors regardé comme dangereux, fut dénoncé aux tribunaux par le ministère public ; le jury déclara à l'unanimité M. Bergasse non coupable.

Discours de M. Bergasse dans son affaire à la cour d'assises in 8° Paris 1821.

Voir = + Nicolas Bergasse, avocat au Parlement de Paris, député du Tiers Etat de la sénéchaussée de Lyon aux Etats Généraux. Introduction par Etienne Lamy, de l'Acad. fr. Paris. Perrin. 1910 1 vol. in 8 de 86 - 445 pages, avec portrait

---

+ Feuille de la République, N° 49, nonidi, 19 Brumaire an III de la République, page 3

Bergasse, ex-constituant, a été condamné par le tribunal révolutionnaire à la détention, comme suspect, jusqu'à la paix.

Bergasse
Mc
et Louis Mie
M. 230

MM 617 P 123 N 4569 =
Le confrère Nicolas Bergasse, laïc
né à Lyon. 16 ans
fils de Henri Joachim Bergasse, négociant et Benoite Arnaud

humanités, rhét, 2 ans à la Trinité de Lyon

entré à Paris le 5, reçu 21 février 1766
pension 400 tt, ensuite Mr son père a déclaré ne pouvoir la payer

MM. 612 , page , N° 1905 de ma copie

Le Confrère Nicolas Bergasse, laïc

Né à Lyon, 16 ans

Fils de Henri Bergasse, négociant et Benoîte Arnaud

Toutes Humanités au collège de la Trinité à Lyon

Entré à Paris le 5 , vêtu le 21 février 1766

Pension ordinaire et entretien Sorti

MM. 614 , page 106 , N° 682

Le confrère Nicolas Bergasse, laïc

Né à Lyon, 16 ans

Fils de Henry Joachim Bergasse, négociant, et de Benoîte Arnaud.

Humanités et deux années de Rhétorique au collège de la Trinité à Lyon.

Entré à Paris le 5 février , vêtu le 21 février 1766

Pension : On ne sait qui fayera la pension

Toutes ses humanités au collège de la Trinité à Lyon
Entré à l'Institution de Paris le 5, vêtu le vendredi 23 février 1766, laïc, paiera 400tt puis son père a déclaré ne pouvoir payer cette pension
1766 Institution de Paris.
1766-1767 Montauroux, étudiant en philosophie.
1767-1768 " " en théologie.
1768-1769 Nantes, la 5e
5 mai 1769 reçoit la Tonsure
1769-1770 Nantes, la 4e
25 oct. 1770 ira de Nantes à Condom pour la philosophie
1770-1771 . Condom, la philosophie.
4 oct. 1771 ira de Condom à Lyon pour la pension, collège de la Trinité
1771-1772 Collège Trinité à Lyon pour la pension
oct. 1772 Plus sur les listes, sorti

M. 228 B

Nicolas Bergasse, de Lyon. 17 ans
entré à Paris le 5 janvier 1766